



AVVEJ LE VIEUX LOGIS

RAPPORT D'ACTIVITE

2022



SOMMAIRE

Table des matières

PRESENTATION	3
SYNTHESE	5
CHIFFRES CLEFS	6
TEMOIGNAGES SUR L'ACTIVITE.....	8

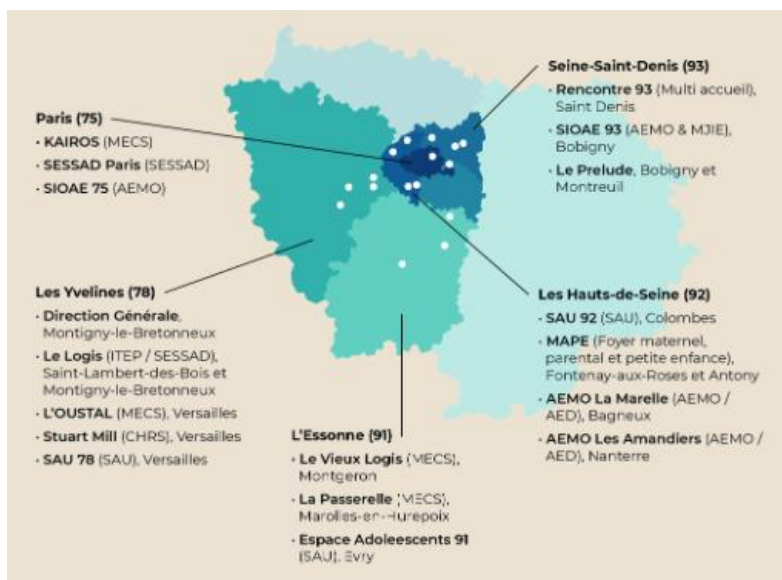


AVVEJ LE VIEUX LOGIS

RAPPORT D'ACTIVITE 2022

PRESENTATION

■ Présentation de l'association



L'AVVEJ, créée en 1952, est une association reconnue d'utilité publique.

Elle est implantée dans cinq départements Franciliens, avec 130 membres associés, 18 établissements, 750 salariés, qui accompagnent 3 500 enfants et adultes par an.

Le projet associatif est construit autour de quatre options fondamentales qui inspirent les projets de chaque établissement :

- Le pari d'un avenir pour tous
- L'engagement aux côtés des personnes accueillies
- Le développement d'une solidarité humaine et institutionnelle
- Une exigence au service des personnes accueillies

L'AVVEJ anime et développe des actions à destination des enfants, adolescents et adultes à travers :

- La prévention et le soin dès la petite enfance
- L'accueil et la protection, des enfants des adolescents et des adultes
- Le soutien aux parents et à la famille
- L'éveil aux savoirs et l'accompagnement vers l'insertion
- Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté

▪ Présentation de l'établissement

Nom : **Le Vieux Logis**

Adresse administrative : **115 Av de la République – 91230 MONTGERON**

Téléphone standard en horaires d'accueil : **01 69 40 84 84**

Téléphone hors horaires d'accueil : **01 69 52 10 77 / 06 67 46 41 17**

Télécopie : **01 69 03 94 95**

Courriel : vieuxlogis@avvej.asso.fr

Directeur : **Monsieur Imad MASROUKI**

Directrice adjointe : **Madame Véronique GUEGAN**

SIRET : **300 513 033 004 43**

Numéro FINESS : **910700210**

Convention nationale collective de travail : **CCNT 66**

1^{ère} habilitation en date du : **01/12/1969**

Dernière habilitation en date du : **27/10/2006**

Par : Conseil Départemental

Dernière capacité autorisée : garçons / filles /tranche d'âge : **90 – 12/21 ans**

Le nombre de places d'accueil d'urgence est limité à 2 et soumis aux disponibilités.

L'Etablissement est ouvert 365 jours par an.

Le Vieux Logis est une MECS (Maison d'Enfants à Caractère Sociale) accueillant 90 jeunes de 12 à 21 ans placés par l'Aide Sociale à l'Enfance sur 6 services :

- SAE : 44 places hébergement diversifié (16-21 ans) - Studio ou Appartements Partagés ;
- INTERNAT : 46 places en pavillons de 10 à 12 jeunes - Accueil mixte sur les communes de Montgeron, Draveil, Yerres et Crosne.
- Pôle pédagogique « La Station » pour les jeunes déscolarisés.

Le Vieux Logis dont le pôle administratif se situe à Montgeron, fonctionne en internat éducatif et assure un hébergement hors du milieu familial, aux adolescents et jeunes adultes accueillis. Il soutient et garantit des missions de protection et d'éducation, en lien avec les projets individualisés de chaque jeune.

Les jeunes sont orientés par l'ASE (possibilité d'accueil pour toute l'île de France mais priorité donnée à l'Essonne) dans le cadre d'une Ordonnance Provisoire de Placement, d'un Accueil Provisoire ou d'un Contrat Jeune Majeur.

La problématique des jeunes comporte deux aspects :

- Une situation familiale particulière : absences parentales ou familiales, carences éducatives et de soins, maltraitance, conflits familiaux, précarité etc...
- Des difficultés personnelles du jeune liées à son histoire s'exprimant parfois de façon aiguë à l'adolescence et pouvant perturber ses relations sociales sa scolarité, son évolution vers l'autonomie.

Les jeunes doivent être en mesure de pouvoir prendre les transports en commun et de suivre une scolarité ou une formation à l'extérieur de l'établissement.

SYNTHESE

▪ Les faits marquants

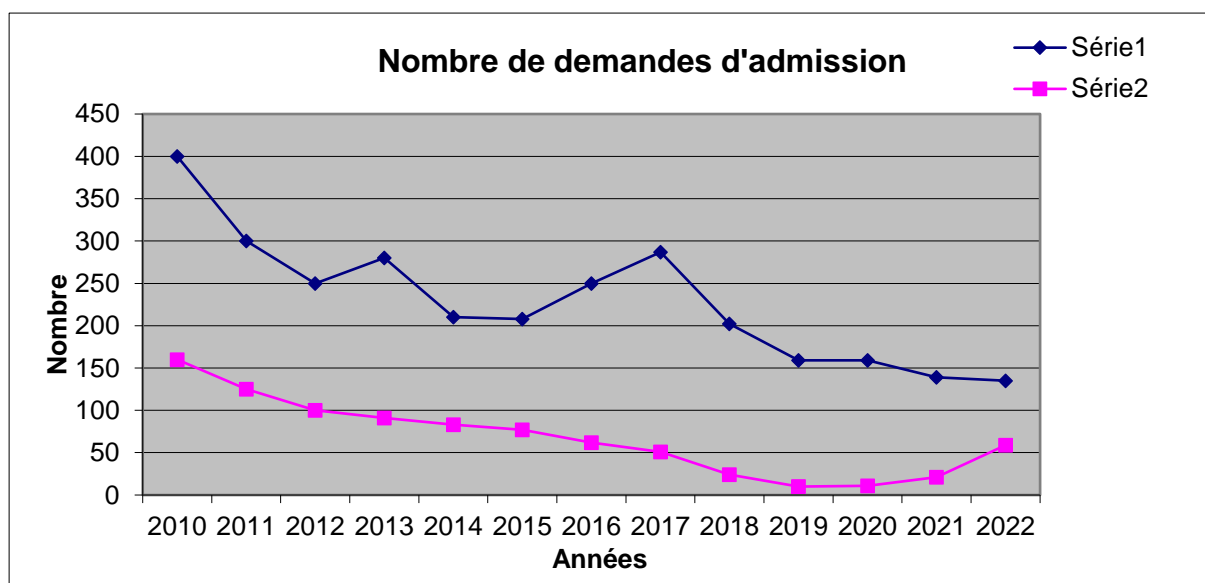
L'arrivée d'un nouveau chef de service au mois d'avril 2022, prenant la responsabilité du pavillon des Iris situé à Montgeron et assurant l'encadrement des professionnels du pôle pédagogique (La Station).

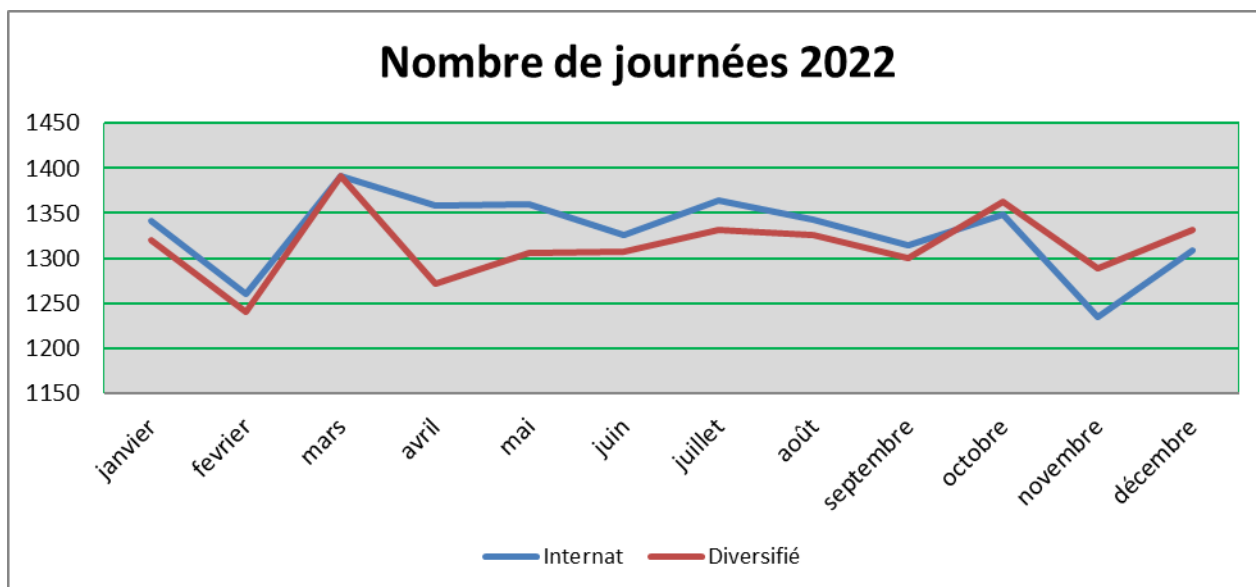
L'investissement et l'implication de tous les professionnels du Vieux Logis dans la démarche d'évaluation interne de l'établissement, aboutissant à la rédaction d'un rapport d'évaluation transmis aux autorités de tarification et de contrôle.

L'acquisition d'un nouveau pavillon au mois de décembre 2022, puisque celui des Iris dont l'institution était locataire ne répondait plus aux exigences associatives en matière d'accueil et d'accompagnement des jeunes confiés.

▪ Regard(s) sur l'activité réalisée

Grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'institution et la mise en place de procédures d'admission à destination des partenaires de l'Essonne et des départements limitrophes, nous avons pu réaliser une suractivité nous permettant d'envisager la réalisation de projets futurs.





▪ Focus sur les projets réalisés

Finalisation de l'évaluation interne :

L'ensemble des salariés s'est inscrit dans cette démarche d'évaluation interne, dans le respect des attendus du référentiel de la Haute autorité de santé (HAS), et dans une perspective de participation active des jeunes accompagnés, à travers la remise en place du conseil à la vie sociale (CVS), suite à la période de pandémie Covid. Cette démarche s'est concrétisée par l'envoi du rapport d'évaluation interne aux autorités de tarification et de contrôle, au mois de juillet 2022.

La mise en place du COPIL :

Dans la continuité de cette démarche d'évaluation interne, l'institution s'est engagée dans la réécriture de son projet d'établissement avec la mise en place d'un Copil représentant les différents métiers, et impliquant les jeunes accueillis à travers leur participation, sur les bases d'une méthodologie innovante axée sur le design. Ce travail collectif qui a débuté en 2022 se finalisera par la présentation du nouveau projet (2023-2028) au conseil d'administration de l'association au mois d'octobre 2023.

L'instauration d'un partenariat avec une école de design :

L'expérience de la démarche d'évaluation interne a amené l'institution et les professionnels à découvrir et à s'initier au design, et à son utilisation pour réécrire le projet d'établissement et actualiser les outils de la loi de 2002-2. C'est donc naturellement qu'une proposition de partenariat a été faite à l'école CY Design, afin de concrétiser ces intentions et optimiser nos services existants, en répondant aux besoins fonctionnels et émotionnels de leurs utilisateurs que sont les jeunes accueillis.



La remise en place des réunions d'expression :

Suite à une période difficile, il était important de remettre en place les réunions d'expression des salariés afin de continuer à améliorer le dialogue social et permettre à chaque acteur de s'inscrire dans la démarche continue d'amélioration de la qualité.

CHIFFRES CLEFS

Situations précédant et suivant la prise en charge en internat

	Admissions		Sorties	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
Famille	2	5	1	3
Famille et AED	0	0	0	0
Famille et AEMO	3	2	0	0
IDEF / Espace Ado / SAU	6	4	10	1
Autre établissement ASE	9	11	10	5
Foyer du Jeune Travailleur	0	0	0	0
Séjour de rupture – Lieu de vie	1	0	1	0
Rue, hébergement précaire	0	0	0	4
Famille d'Accueil	0	0	0	0
Solution personnelle autonomie	0	0	0	1
Foyer maternel	0	0	0	0
Autre service du Vieux Logis	0	0	0	0
Hospitalisation	0	0	0	0
TOTAUX	21	22	22	14

Conditions de sortie pour les jeunes majeurs

Niveau socio professionnel			Situation d'emploi					Logement				
Formation	Diplôme Professionnel		Sans formation	CDI	Alternance	Intérim tps partiel CDD	Très précaire Sans emploi ou occasionnel	Propre ou en couple	Colocation	Famille	Temporaire FJT CROUS	Centre maternel Hôtel CHRS autre ASE
	CAP/BEP	BAC/BTS/DUT										
2	21	11		4	6	3	4	3	0	3	2	18

Scolarité des jeunes présents

Niveau scolaire ou de formation	SAE	Internat
Collège	0	6
Lycée	3	4
Lycée Professionnel	16	9
Etudes Supérieures	1	2
En situation d'emploi	0	0
En recherche d'emploi ou de stage	0	0
Classe d'accueil pour étrangers	0	1
Apprentissage	1	0
Déscolarisation	1	11
EREA / CEFOP/ SERVICE CIVIQUE / ICAM	1	2

Les personnes accueillies et l'accompagnement

Les mineurs non accompagnés (MNA), plus besoin de les présenter, ces jeunes, dont la vulnérabilité implique une attention particulière.

Arrivés mineurs sur notre territoire, souvent au péril de parcours compliqués, comme pour la plupart la traversée la Méditerranée dans des conditions extrêmement difficiles et dangereuses, ces jeunes laissent parfois derrière eux leur famille et gardent en mémoire des souvenirs et des expériences traumatisantes. Ils méritent toute notre attention.

En effet, la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants modifie le mode de répartition des mineurs non accompagnés sur le territoire, répartition qui reposait jusqu'ici sur des critères démographique et d'éloignement géographique. Deux nouveaux critères sont ajoutés : les spécificités socio-économiques des départements (en particulier leur niveau de pauvreté) et leur action en faveur des MNA à leurs 18 ans – à savoir le nombre de bénéficiaires de contrats jeunes majeurs. L'objectif est de garantir une répartition des efforts entre l'ensemble des départements et d'encourager l'accompagnement des jeunes majeurs.

Pendant de nombreuses années, le Vieux Logis a pris en charge et accompagné des mineurs non accompagnés. Malgré leur lourd passif et une fragilité palpable, ces jeunes avaient à cœur de prendre un nouveau départ et de mettre à profit l'accompagnement éducatif que nous leur proposons. Hélas, le département de l'Essonne a pris la décision de sortir des maisons d'enfants à caractère social (MECS), au mois d'août 2022, une partie des mineurs du Vieux Logis afin de les orienter vers des structures dites « MNA ».

Ces jeunes ont été amenés à quitter le Vieux Logis dans des délais relativement courts, sans avoir le temps de comprendre et de s'y préparer, à l'instar des professionnels qui se sont retrouvés démunis face à une multitude d'interrogations et de situations difficiles. Nous avons dû, la mort dans l'âme, annoncer à ces jeunes qu'il fallait que nous nous séparions pour des raisons tristement administratives et comptables. De nouveau arrachés à leur foyer, à leur groupe, où ils avaient retrouvé des repères et un équilibre. Repartir de nouveau vers l'inconnu pour l'unique raison qu'ils sont « MNA ».

Nous avons tous été touchés, attristés et émus par le départ forcé de ces jeunes.

Ces jeunes MNA ont un nom, un visage.

C'est pourquoi nous souhaitons les sortir de l'anonymat. Oumou D. a été accueillie chez nous plusieurs mois et a difficilement vécu ce changement, submergée par les craintes. C'est avec « peur et inquiétude » que la jeune Oumou nous a interrogés sur la qualité de sa prise en charge de ces structures MNA : « Est-ce-que je serai bien accompagnée ? »

C'est pourquoi nous souhaitons leur donner la parole pour témoigner de ce que représentent pour eux la protection de l'enfance et l'accompagnement éducatif bienveillant. La lettre laissée par Oumou à ses éducateurs, que nous partageons ici, fait chaud au cœur.

C'est pourquoi nous devons nous battre pour assurer un suivi éducatif, indispensable étant donné les enjeux et les difficultés rencontrées par les MNA, tant dans l'accès à l'éducation, les démarches de régularisation ou les difficultés d'intégration. De nombreux MNA sont en rupture scolaire du fait de leur parcours migratoire, ou souffrent de troubles psychologiques liés à l'exil qui les empêchent parfois de se concentrer ou de se projeter dans l'avenir.

Même si le chemin est encore long, battons-nous pour que les mineurs non accompagnés soient respectés, protégés, et pour que les administrations leur accordent les droits qu'elles leur refusent aujourd'hui.

Merci...

C'est un mot joli qui vient de l'enfance, un mot ennemi de l'indifférence. Un mot très court que l'on nous a appris qui mêle à la fois le cœur et l'esprit. Bien qu'il soit passé dans nos habitudes, il est le reflet de nos gratitude. Il sait être doux tout en étant fort, et il est reçu tel un reconfort.

J'ai traversé des moments si difficiles que plus d'une fois j'ai pensé que je ne verrai jamais le bout du tunnel. A chacun de ces moments, vous étiez là pour me reconforter et m'aider à trouver des solutions. Je vous remercie jamais assez pour tout ce que vous avez fait pour moi dans les pires moments de ma vie.

Je voulais que vous sachiez que pendant ces trois mois à quel point vos soutiens ont été une grande aide pour moi.

Quand je ne voulais plus voir personne, vous êtes à la charge, sans relâche. Quand je n'avais plus goût à rien, vous n'avez pas porté de jugement et vous m'avez simplement demandé de ne pas renoncer. Vous m'avez jamais abandonner et je ne l'oublierai jamais. Vos efforts ne passent pas inaperçu. Encore merci pour votre aide et votre soutien. Vous êtes vraiment un atout pour moi.

Je souhaiterais dire merci à tous mes amis, vous étiez toujours là pour moi dans les pires moments ainsi que les bonnes. Je vous remercie de tout cœur et vous souhaite d'avoir une bonne santé et de réussir dans tout ce que vous entreprendriez. Si jamais vous aviez des soucis, sachez que je suis et je serais toujours là pour vous.

On était plus des amis mais une famille pour moi ♡--

Merci pour tout--

Oumou DJIRÉ

▪ La dynamique RH et perspectives

La dynamique RH telle qu'elle a été initiée depuis maintenant deux années s'inscrit fondamentalement et avant tout dans le prolongement des principes posés que sont :

- L'implication de chaque professionnel en tant que garant de l'accompagnement des jeunes dont il est référent et acteur de la dynamique institutionnelle impulsée notamment au niveau des projets
- La participation active et renforcée de l'ensemble des utilisateurs que sont les jeunes accompagnés, en favorisant leur expression et leur représentation au sein du CVS
- Le développement régulier du dialogue social et l'amélioration continue de la sécurisation de l'institution, tant du point de vue des risques professionnels avec l'actualisation des DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) que sur le plan des risques psychosociaux, en lien avec les services de la médecine du travail (ACMS).

S'agissant des perspectives pour l'année 2023, le Vieux Logis s'est engagé sur plusieurs axes qui sont abordés sous l'angle de la participation et de la co-construction par les salariés et les jeunes accompagnés. Il s'agira de finaliser la démarche de réécriture du projet d'établissement (2023-2028) engagée par le Copil et en lien avec le CVS, dans le respect des nouvelles dispositions du référentiel de la HAS, en incluant notamment un plan de prévention de la maltraitance. Cette démarche de réécriture sera faite sous l'angle de l'approche design et inclura, à termes, l'actualisation des outils de la loi de 2002-2, pour une meilleure compréhension des enjeux liés à l'accompagnement et une adhésion renforcée des publics accueillis.

Il conviendra de poursuivre la montée en compétences des salariés, avec pour l'ensemble des équipes la mise en place de formations au long cours autour de situations complexes vécues par les jeunes accompagnés. L'objectif étant d'outiller et sécuriser les professionnels afin d'assurer une adaptation optimale de leur poste, et de persévérer dans notre démarche d'amélioration continue de la qualité.

Il faudra maintenir l'établissement dans une dynamique environnementale au sein du Vieux Logis en étoffant notre parc de voitures et vélos électriques, et en engageant une réflexion active autour de la question énergétique.

Il s'agira enfin de finaliser la sécurisation des différents pavillons et services, et de mettre à jour les procédures liées à l'hygiène alimentaire et aux conditions de vie des jeunes accueillis.

Imad MASROUKI
Directeur